

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13213

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Ilots Sauveur Tobelem"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Suite à l'exercice de son droit de préemption urbain le 09 mai 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a obtenu la totale maîtrise de 7 parcelles contiguës formant un ensemble de 1 298m² (surface au sol) sis 3-7 rue Sauveur Tobelem, 2-8 rue Pascal, 50 rue d'Endoume dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille.

Ce tènement, constitué d'entrepôts de l'ancienne usine Piana (ferronnerie), patrimoine témoin d'une période de l'histoire industrielle, est aujourd'hui à l'abandon et présente un potentiel foncier dans un centre ville urbain et habité.

Il est également grevé d'un Emplacement Réservé pour Equipements Publics Divers dans le PLU.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain et notamment de la création et l'entretien des parcs et aires de stationnement, la Métropole, avec la création d'une ligne de Tramway à proximité (tracé sur les avenues Pierre Puget et Avenue de la Corse) pour 2024, doit mener une réflexion globale sur le stationnement du secteur, à ce jour totalement saturé.

Au-delà de ce besoin avéré, ce foncier doit être réfléchi plus globalement en terme de développement urbain du quartier et plus largement du centre-ville de Marseille.

En effet, ce secteur est également inscrit dans le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille, signé le 15 juillet 2019 par le Ministre du logement, la Présidente de la Métropole, le Maire de Marseille ainsi que les partenaires institutionnels associés.

Ce contrat permet de reprendre et renforcer les axes prioritaires d'intervention pour le renouvellement et le développement urbain du centre ancien de Marseille. Cinq objectifs lui sont attachés :

- lutter contre l'habitat indigne
- améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle

- permettre aux habitants de se maintenir dans leurs quartiers
- restaurer le patrimoine bâti
- redynamiser la fonction économique

Dans cette perspective et afin de cadrer au mieux l'action à mener ou à accompagner sur ce foncier, la Métropole doit engager des études préliminaires, visant à dessiner les potentialités de ce site en répondant aux besoins du quartier sur le court, moyen et long terme.

L'opération d'investissement n° 2020102000 « Ilot Sauveur Tobelem », d'un montant de 140 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 201101BP du programme 06, doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 140 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2020102000 « Ilot Sauveur Tobelem » pour un montant de 140 000 euros TTC, rattachée au programme 06 « Urbanisme et Foncier », code AP 201101BP.

Article 2 :

Sont inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :
Année 2021 : 140 000 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE LA METROPOLE**

**APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION
D'INVESTISSEMENT "ILOTS SAUVEUR TOBELEM"**

Suite à l'exercice de son droit de préemption urbain le 09 mai 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a obtenu la totale maîtrise de 7 parcelles contiguës formant un ensemble de 1 298m² (surface au sol) sis 3-7 rue Sauveur Tobelem, 2-8 rue Pascal, 50 rue d'Endoume dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille.

Ce tènement, constitué d'entrepôts de l'ancienne usine Piana (ferronnerie), patrimoine témoin d'une période de l'histoire industrielle, est aujourd'hui à l'abandon et présente un potentiel foncier dans un centre ville urbain et habité.

Il est également grevé d'un Emplacement Réservé pour Equipements Publics Divers dans le PLU.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain et notamment de la création et l'entretien des parcs et aires de stationnement, la Métropole, avec la création d'une ligne de Tramway à proximité (tracé sur les avenues Pierre Puget et Avenue de la Corse) pour 2024, doit mener une réflexion globale sur le stationnement du secteur, à ce jour totalement saturé.

Au-delà de ce besoin avéré, ce foncier doit être réfléchi plus globalement en terme de développement urbain du quartier et plus largement du centre-ville de Marseille.

En effet, ce secteur est également inscrit dans le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille, signé le 15 juillet 2019 par le Ministre du logement, la Présidente de la Métropole, le Maire de Marseille ainsi que les partenaires institutionnels associés.

Ce contrat permet de reprendre et renforcer les axes prioritaires d'intervention pour le renouvellement et le développement urbain du centre ancien de Marseille. Cinq objectifs lui sont attachés :

- lutter contre l'habitat indigne
- améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle
- permettre aux habitants de se maintenir dans leurs quartiers
- restaurer le patrimoine bâti
- redynamiser la fonction économique

Dans cette perspective et afin de cadrer au mieux l'action à mener ou à accompagner sur ce foncier, la Métropole doit engager des études préliminaires, visant à dessiner les potentialités de ce site en répondant aux besoins du quartier sur le court, moyen et long terme.

L'opération d'investissement n° 2020102000 « Ilot Sauveur Tobelem », d'un montant de 140 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 201101BP du programme 06, doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.